

## COMITÉ SYNDICAL DU 29 MARS 2024

Le comité syndical a été convoqué le 15 mars 2024

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix délibératives : 73

### **Membres titulaires présents :**

Madame et Messieurs Nicole PEYCELON, Fabrice BOUCHUT, Bernard CHAVEROT, François DRIOL, Julien DUCHÉ, Joël EPINAT, Pierre GIRAUD, Georges ROCHE, Alain VIRICEL, Philippe ARIES, Philippe DENIS, Patrick WETTA

### **Membres titulaires absents représentés :**

### **Membres titulaires absents excusés :**

Messieurs Pierre DREVET, Yannick JARDIN

### **Membres titulaires absents :**

### **Membres suppléants présents :**

Monsieur Robert FLAMAND

### **Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Julien DUCHÉ

*La séance est ouverte à 10H00 sous la présidence de M. DRIOL président du SYDEMER.*

**M. DRIOL.** – La séance est ouverte.

Merci à tous d'être présents à cette réunion.

Je vous propose de commencer par faire l'appel.

*(Il est procédé à l'appel nominal des élus du SYDEMER)*

---

## 0. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 9 FEVRIER 2024

---

**M. DRIOL.** - Y a-t-il des observations, des remarques ou des questions à formuler ?

Je le soumets à votre approbation.

Approuvé à l'unanimité.

**M. DRIOL.** – Le rapport n°1 concerne la mise à disposition des agents de Saint-Etienne Métropole.

---

### ■ 1. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

---

**M. BREUIL.** – Dans le cadre de la mise à disposition de personnel, aujourd'hui en plus de Antoine et moi, on a une mise à disposition d'Evelyne DOITRAND qui est agent de Saint-Etienne Métropole de 6h par semaine pour à la fois la gestion comptable et administrative. Il nous a semblé plus simple pour le quotidien – car Evelyne DOITRAND ne travaille pas au sein de la direction gestion des déchets – qu'elle continue pour la gestion comptable à assurer cette fonction pour le compte du SYDEMER à raison de 2h par semaine et en revanche de proposer la mise à disposition de Pauline [BOURSIER] qui est l'assistante de direction de la direction gestion des déchets et qui travaille au quotidien avec moi et a régulièrement du travail pour François DRIOL, pour faciliter ne serait-ce que le circuit des parapheurs c'est beaucoup plus simple de tout mutualiser et ça ne change pas grand-chose en terme d'enveloppe financière puisqu'on reste sur 6h par semaine. Il y a juste deux mises à

disposition partielles pour ces tâches comptables et administratives. Le changement se fait à partir du 1<sup>er</sup> avril.

**M. DRIOL.** – Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques là-dessus ? Qui est contre et qui s'abstient ? Approuvé à l'unanimité. Bienvenue. Présentation du compte de gestion.

## ■ 2. COMPTE DE GESTION 2023

---

**M. MONTENON.** – Le compte de gestion est à disposition à côté de Pauline donc si vous souhaitez le consulter, n'hésitez pas à le faire. Tout est détaillé dans le compte administratif qui va être présenté juste après.

**M. DRIOL.** – La présentation est sommaire mais vous savez tous comment ça fonctionne, je ne comprends toujours pas pourquoi on est obligés de délibérer là-dessus mais je dois le mettre aux voix donc qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité et reparlera de tout ce qui est chiffre puisqu'on passe au compte administratif que voici.

## ■ 3. COMPTE ADMINISTRATIF 2023

---

**M. MONTENON.** – Pour parler de cette année 2023 qui vient de passer, les dépenses de fonctionnement sont de 121 329,12€. Les frais de personnel sont particulièrement faibles par rapport aux années précédentes pour deux raisons. La première c'est qu'Océane RASE-POURCHON est partie début février et que moi désormais je suis mis à disposition de Saint-Etienne Métropole et donc qu'on n'est pas sur les mêmes lignes. Je rentre dans les charges générales. On peut détailler toutes les lignes si vous le souhaitez. Les frais d'amortissement étaient une dépense que nous n'avons absolument pas changé, c'est une question comptable. Les recettes de fonctionnement sont composées à l'immense majorité des cotisations des EPCI qui s'élève à 0,25€ par habitant. Ce qui nous donne un résultat 2023 positif étant donné qu'il n'y a pas eu de chargé de mission pendant un certain temps, d'où les 37 000€ de résultat positif.

**M. DRIOL.** – Souvenez-vous on avait hésité à augmenter la cotisation. On a bien fait quand même. Si on n'avait pas augmenté la cotisation, la période blanche de changement de personnel qui n'était pas forcément prévisible, on ne serait pas bien. Cela nous conforte dans nos décisions et ça fait toujours plaisir.

**M. BREUIL.** – On a un rapport qui est bien en investissement mais pas en fonctionnement.

**M. MONTENON.** – Ensuite pour la partie investissement, la dépense principale était l'étude sur les combustibles solides de récupération (CSR) qui est quasiment terminée à ce jour pour laquelle il reste environ 9 300€ pour l'année 2024, j'en parlerai après. Et la refonte totale du site web du SYDEMER pour environ 10 000€. Donc les recettes d'investissement sont uniquement composées de l'amortissement depuis le budget de fonctionnement. Donc on a un résultat qui est légèrement négatif mais sachant que le report, qu'on verra juste après, a été d'un peu plus de 190 000€ ce qui fait qu'il n'y a pas trop de soucis sur ce sujet. Vous vous doutez que dans le budget prévisionnel 2024, les dépenses seront un peu plus importantes en termes d'investissement. Donc si on prend le résultat final, le résultat reporté de 2022 pour 2023 est de 24 609, 98€, le résultat comme vous l'avez vu est de 37 217,73€ en fonctionnement ce qui fait un total de clôture d'un peu plus de 61 000€ pour l'année 2023. Pour la section d'investissement le résultat reporté était de 191 328,97€ avec un résultat de l'exercice 2023 légèrement négatif de 21 795,78€ ce qui donne un résultat de clôture de 169 533,19€. La proposition est de réaffecter le résultat de fonctionnement comme tel pour 2024 et le résultat d'investissement également.

**M. DRIOL.** – On doit voter le compte administratif puis on vote pour l'affectation de résultat. Il y a deux votes. Est-ce que ces chiffres suscitent des réactions, des questions ?

*François DRIOL sort de la salle afin de laisser le Vice-Président faire voter le compte administratif.*

**M. ROCHETTE.** – Qui s'oppose à ce compte administratif ? Qui s'abstient ?

*François DRIOL revient dans la salle.*

**M. ROCHETTE.** – Le compte administratif a été approuvé à l'unanimité.

**M. DRIOL.** – Merci. Merci aussi à ceux qui dressent ces tableaux puisque c'est un travail important tout au long de l'année, qui demande du sérieux. Il est proposé une affectation du résultat

pour 2024. Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Approuvé à l'unanimité. Ensuite dans le rapport numéro 4 on doit fixer le montant de la cotisation 2024.

#### ■ 4. MONTANT DE LA COTISATION 2024

---

**M. MONTENON.** – La proposition est de garder le montant de la cotisation 2023 pour 2024 soit 0.25€ par habitant ce qui change très légèrement les chiffres pour chacune des EPCI pour des raisons d'évolution de la population. Attention, dans le rapport qui vous avait été envoyé, il y avait une petite coquille, ce n'est pas 158 561€, comme était écrit dans le rapport, mais 158 485€, petite erreur de frappe. Voici donc le montant final en termes de cotisation.

**M. DRIOL.** – On a retrouvé des habitants depuis l'année dernière ?

**M. BREUIL.** – Oui.

**M. DRIOL.** – Pas de remarque là-dessus ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Approuvé à l'unanimité. Merci encore. Budget primitif 2024, voilà comment on envisage d'engager ces recettes de cotisation dans l'année qui vient.

#### ■ 5. BUDGET PRIMITIF 2024

---

**M. MONTENON.** – En vu des deux délibérations qui viennent d'être prises, la recette de fonctionnement s'élèverait au résultat de l'année précédente ainsi que la cotisation prévisionnelle. En termes de dépenses, on reste sur les mêmes logiques que l'année précédente. Les charges courantes, environ 15 000€, elles étaient un peu plus importantes en 2023 mais c'était juste une réaffectation différente, les montants finaux sont les mêmes. La grande différence par rapport à l'année 2023, c'est la convention de mise à disposition et assistance simplement parce que maintenant je suis agent de Saint-Etienne Métropole et non pas agent du SYDEMER même si bien sûr mis à disposition du SYDEMER à 100%. C'est la grande différence qu'il y a, vous voyez qu'il n'y a pas de dépense de personnel dans les dépenses de fonctionnement proposé. La dotation aux amortissements c'est un chiffre qui ne peut

absolument pas bouger, 42 600€ puisque c'est en rapport aux investissements qui ont été faits les cinq dernières années. Et on a une partie études dont les chiffres ont légèrement changés pour des raisons comptables mais c'est exactement les mêmes choses qui avaient été présentées lors du DOB lors du précédent comité syndical. Donc un petit budget étude en fonctionnement car, pour des raisons comptables, on ne pouvait pas tout mettre en investissement. Voici la partie fonctionnement. Avez-vous des questions avant de passer à la partie investissement ? Pour la partie investissement, même chose que pour le DOB, on a vraiment les mêmes logiques. Quelques chiffres ont légèrement changé notamment pour l'étude d'opportunité du transfert de la compétence traitement. Le résultat de l'investissement 169 533,19€ et la recette de l'investissement qui ne peut pas être modifié. Les dépenses d'investissement donc la fin de l'étude CSR, l'étude d'opportunité d'un scénario local d'unité de valorisation énergétique. Les montants sont en TTC, non en HT. C'est pour ça qu'on à 48 000€ et non 40 000€ par rapport aux chiffres qu'on aurait pu avoir lors de sessions précédentes. La coopération avec la Métropole de Lyon c'est un tout petit peu supérieur au montant qui était prévu au cas où un complément soit demandé. L'étude d'opportunité de transfert de la compétence traitement. La dépense principale étant les avocats, qui coûtent assez cher. Les autres études, on parlait notamment lors du DOB de déchets d'activités économiques, des éléments de ce style. Autres études c'est ce sujet.

**M. BREUIL.** – Un petit complément par rapport aux années précédentes. On a changé de nomenclature comptable. Maintenant, on est à la M57. Les années précédentes, on avait souvent des lignes « dépenses imprévues », ce qui n'est plus le cas. En revanche, lorsque le comité syndical avait approuvé le passage à la M57, il avait aussi approuvé la possibilité, pour l'exécutif, d'avoir une possibilité, dans la limite de 7,5% des crédits, d'adosser une ligne par une autre ligne sans nécessairement passer par un budget supplémentaire.

**M. DRIOL.** – Pas de question complémentaire ? Je vais mettre aux voix. Qui s'oppose à ce BP 2024 ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci, ça fait plaisir de travailler en groupe, en équipe et on travaille tous pour l'intérêt général. Maintenant, on va aborder des sujets plus techniques, plus stratégiques aussi. Plus important également puisque c'est susceptible d'engager l'avenir. Je vais laisser le soin à Alexandre et Antoine de vous présenter l'évolution de nos pensées.